



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de la
Haute-Saône**

Service Urbanisme Habitat et Constructions
Cellule Planification
Affaire suivie par : Fanny VICHET
Tél : 03 63 37 92 47
mél : fanny.vichet@haute-saone.gouv.fr

Vesoul, le **03 FEV. 2026**

Monsieur le Maire

Vous avez transmis le projet d'élaboration de la carte communale, afin qu'il soit soumis à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Cette procédure a été initiée pour accueillir, d'ici 2050, 30 nouveaux habitants, soit un besoin de 13 logements (10 nouveaux et 3 réhabilitations), et une consommation d'ENAF prévue de 0,6 ha.

Par la présente, je porte à votre connaissance l'avis de la CDPENAF, réunie le vendredi 12 décembre 2025 pour examiner ce projet. La commission a émis :

A) **Un avis favorable** à l'unanimité au titre de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (L. 163-4 du code de l'urbanisme) ;

B) **Un avis favorable** au titre dérogatoire pour une urbanisation en l'absence de ScoT (L.142-5 du code de l'urbanisme).

Cette dérogation fera l'objet d'un arrêté préfectoral, qui sera à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

La directrice départementale adjointe des territoires
présidente de séance



Séverine ARTERO

Monsieur André GAUTHIER
Mairie
Le bourg
70140 CHANCEY